

# Heure d'informations syndicales payée, 7 novembre 2017



- **L'opération Siemens/Alstom;**
- **Projet d'accord d'établissement sur les horaires et la RTT;**
- ...

# Informations syndicales

**Siemens/  
Alstom:**



**Des inquiétudes et questions qui s'ajoutent à  
une situation déjà inquiétante !**

In**FO**rmations syndicales, 7 novembre 2017

# Siemens/Alstom...

## La solution ou problème supplémentaire ...?

### **Avant même l'annonce de l'opération :**

- Annonces sur la Filière Ferroviaire Française peu rassurante sur le long terme (baisse d'ici 5 ans du «marché accessible» d'environ 30%, ...)
- Reprise à la hausse des délocalisations d'activités, chez tous les constructeurs (Bombardier, Alstom, ...) : En production, bien sur, mais aussi et surtout au niveau de l'ingénierie (\*)
- Devenir de sites français suffisamment inquiétant pour le vote d'un droit d'alerte à l'unanimité du CCE (\*)

# Siemens/Alstom... Des questions de fond !

## Exemples:

**Le Conseil d'administration** sera composé de 11 membres dont 6 nommés par Siemens dépendants de lui. S'y ajoute Henri Poupart-Lafarge et 4 administrateurs indépendants dont 3 français.:

- Nommés par qui ? Seront-ils vraiment «indépendants» ?
- Auront-ils réellement un droit de véto et pour combien de temps ?
- Comment pourront-ils le mettre en œuvre et selon quels critères ?

## L'engagement sur l'emploi:

Il s'agit d'un niveau d'emploi « global » ce qui n'interdit pas les ajustements... Les baisses d'effectifs vont-elles se poursuivre ? (exemple : ruptures conventionnelles)

Il y a-t-il vraiment la volonté au niveau Direction et au niveau politique pour maintenir l'emploi ?

# Siemens/Alstom... Tout n'est pas joué !

## Deux point positifs:

- Unanimité des syndicats sur l'analyse de la situation (dans les « grandes lignes »).
- Une prise de conscience par de plus en plus de « *politiques* » des problèmes de la filière ferroviaire française... Vaut mieux tard que jamais !

Reste a voir si cela permettra de limiter les dégâts...

## A noter que:

Le projet de prise de contrôle majoritaire d'Alstom par Siemens n'est pas à l'abris d'une intervention de la commission européenne.

# Informations syndicales

## Négociation sur les horaires de travail et la RTT:



**Les salariés & leurs représentants  
devant un choix crucial !**

FO-VPF, heure d'information payée aux salariés – 7 novembre 2017

# Informations syndicales

## Quelques rappels sur la RTT & les horaires...

# Les 3 points essentiels à comprendre sur le projet d'accord sur les horaires de travail et la RTT:

1. Le contexte et le but de l'accord ;
2. Ce que la Direction pourrait faire sans signature de l'accord ;
3. Ce qui changerait (\*), ce qui serait obtenu et évité, si signatures de cet accord ... (*2 signataires minimum au vu de la représentativité respectives des syndicats de VPF*)



# 1. Le contexte et le but de l'accord

Négociations lancées par la Direction:

- Syndicats et la majorité des salariés pas demandeurs;
- Contexte général défavorable (*sous-charge en production qui touche VPF et qui va toucher d'autres sites demain, inquiétude sur le devenir de la filière ferroviaire, délocalisations...*).

Objectifs de la Direction:

- Ne pas augmenter les taux horaires;
- «horaires» de travail pour tous sur cinq jours/semaine... Si possible par un accord (\*).

## 2. Ce que la Direction pourrait faire sans signature de l'accord

Sans signature d'accord la Direction a 2 autres possibilités pour parvenir à ses fins:

- Organisation d'un référendum (*aujourd'hui possible sans demande d'un syndicat*). Référendum qui concernerait tout l'effectif (*ouvriers, ATAM, ATAM au forfait hebdomadaire et ingénieurs et cadres au forfait jour*).
- Dénonciation de l'accord existant: Celui-ci s'appliquerait encore 1 an puis passage 5x7 heures par semaine sans RTT, pas de garantie sur l'horaire variable,...

Lors de ces négociations la Direction a, clairement, évoqué ce point (\*).

# 3. Ce qui changerait, ce qui serait obtenu et évité, si accord

## 3-1 Principaux changements:

- «Horaires» de travail sur 5 jours avec 12 jours de RTT pour tous...
  - Temps de travail journalier, pour «ceux qui pointent», plus court.
  - Perte des «vendredis non travaillé» pour les non-forfaités... Semaines plus longues ! (*C'est le changement le plus pénalisant pour les non-forfaités*)
- Utilisation 50/50 des JRTT entre l'employeur et salarié. Utilisation prioritaire (\*) des JRTT collectifs pour les «ponts».
- Plage fixe « devant être respectée » par les salariés au forfait.

# 3. Ce qui changerait, ce qui serait obtenu et évité, si accord

Travail sur 5 jours avec 12 jours de RTT pour tous...

**Horaire 37H00mn 12 RTT**

**5 x 7 H 24 mn**

Pour les salariés postés :

4 min de plus par jour

**Du Lundi au Vendredi**

*en Heures minutes*

	6H00mn		10H02mn		13H44mn
<b>Poste du Matin</b>		Présence : 4H02mn dont 20 mn Pause	Mi-journée pour CP	Présence : 3H42mn	
	13H44mn		17H26mn		21H28mn
<b>Poste Après Midi</b>		Présence : 3H42mn	Mi-journée pour CP	Présence : 4H02mn dont 20 mn Pause	
	21H28mn		01H10mn		05H12mn
<b>Poste de Nuit</b>		Présence : 3H42mn	Mi-journée pour CP	Présence : 4H02mn dont 20 mn Pause	

# 3. Ce qui changerait, ce qui serait obtenu et évité, si accord

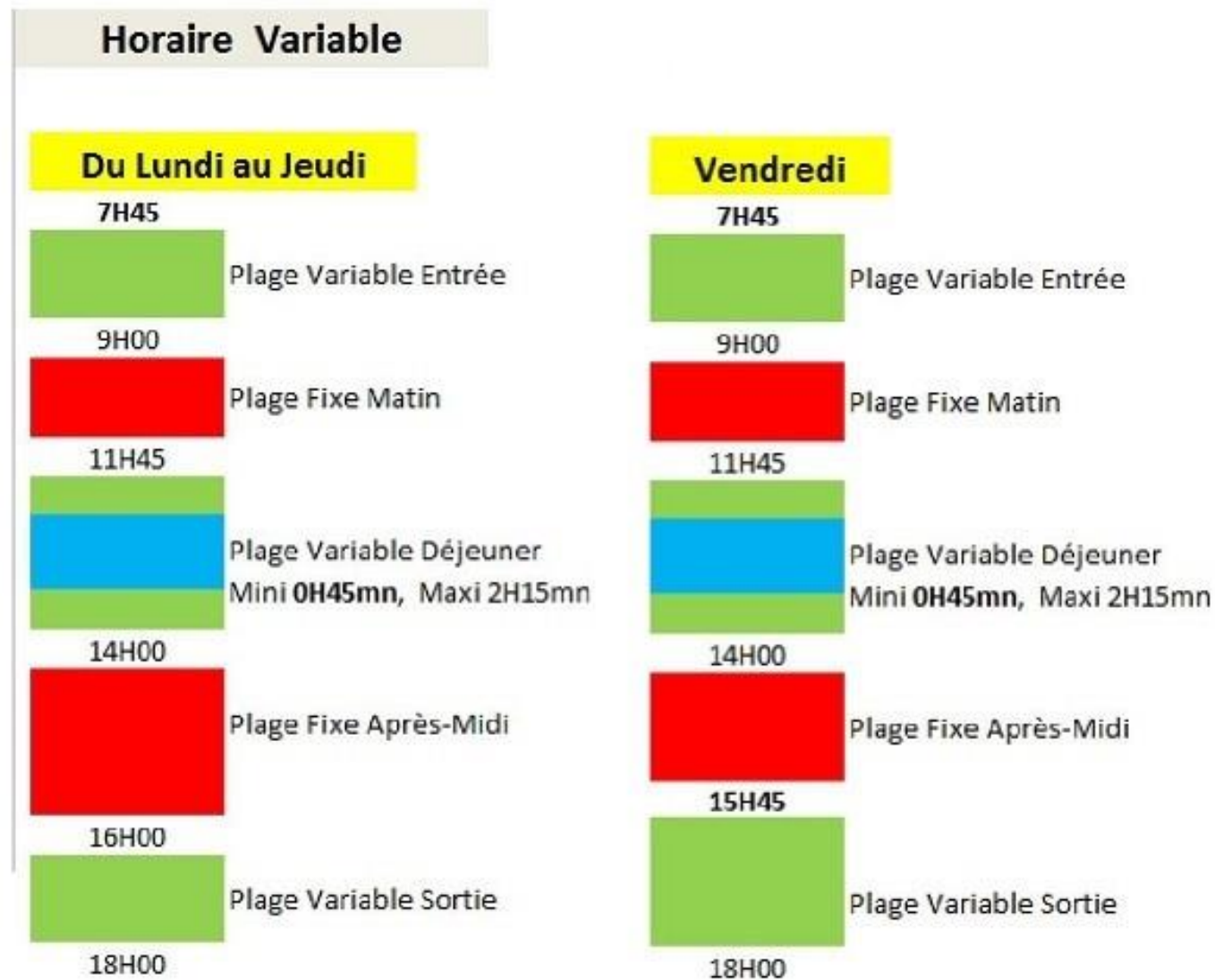
Travail sur 5 jours avec 12 jours de RTT pour tous...

(Ouvriers de Fabrication et logistique : magasin, caristes, ordonnanceurs) :

<b>Horaire 37H00mn 12 RTT</b>		<b>5 x 7 H 24 mn</b>		
<u>Pour le personnel à la journée fixe</u>		<b>Du Lundi au Vendredi</b>		
		<i>en Heures minutes</i>		
<b>Journée Fixe Lundi au Jeudi</b>	7H41	11H23	12H08	15H50
			Repas 45 mns	
<b>Journée Fixe Vendredi</b>	7H21	11H03	11H48	15H30
			Plage Variable de 11H03 à 12H08 avec mini Repas 45 mns	

# 3. Ce qui changerait, ce qui serait obtenu et évité, si accord

Travail sur 5 jours avec 12 jours de RTT pour tous...



En période de modulation haute, la présence théorique sera portée de 7H24mn à 8H40mn

# 3. Ce qui changerait, ce qui serait obtenu et évité, si accord

## La modulation d'horaire

Horaires de modulation Haute avec une répartition du Lundi au Vendredi :

### En Cas de Modulation

7 sem à 5j x 8H40mn (43H20mn) permettent de **capitaliser 6 jours**

7 sem à 5j x 8,67 (43,33)

8H40 par jour

Poste du Matin	5H22mn		10H02mn		14H22mn
		Présence : 4H40mn dont 20 mn Pause	Mi-journée pour CP		Présence : 4H20mn
Poste Après Midi	14H22mn		18H42mn		23H22mn
		Présence : 4H20mn	Mi-journée pour CP		Présence : 4H40mn dont 20 mn Pause
Journée Fixe Lundi au Jeudi	7H03	11H23		12H08	16H28
			Repas 45 mns		
Journée Fixe Vendredi	6H43	11H03		11H48	16H08
			Plage Variable de 11H03 à 12H08 avec mini Repas 45 mns		

# 3. Ce qui changerait, ce qui serait obtenu et évité, si accord

## 3-2 Ce qui serait obtenu et évité (points principaux):

- Hors «*heures supplémentaires*», pas de travail les samedis et compris en modulation d'horaire (\*).
- Utilisation (limité en nombre) de droit, à l'heure, des heures supplémentaires à récupérer pour les non-forfaités).
- Augmentation, très modeste, de la prime de St Eloi (\*) et doublement, pendant 2 ans, de la prime de production.
- Durée de la pause repas et «*départ*» de la journée «*identique*» à aujourd'hui.

=>



# 3. Ce qui changerait, ce qui serait obtenu et évité, si accord)

**SUITE**

## 3-2 Ce qui serait obtenu et évité (points principaux):

- Modalité d'indemnisation (récupération) pour les ATAM forfaités formalisée et, enfin, équivalente (\*) à celle des non-forfaités si samedis travaillés exceptionnels.
- Journée de pont « offerte » pour les forfaités hebdomadaire et jour (\*).
- Sécurisation de la dégressivité des primes de poste en cas d'arrêt de ceux-ci par inscription dans l'accord (\*).
- Charte TAD (\* selon son contenu qui reste à discuter).

# Questions

/

# Réponses